BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

République Française

Département de la Marne

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

Séance du 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt-heures, le Conseil municipal de la Commune de Bezannes s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Le Maire, M. David CAPPE.

Présents : ACHTIOUI Samy, BIENAIMÉ Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPÉ David, CRUSSIERE Virginie, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LE COZ Roxanne, LOURIDO CIVES Josefina, MALÉZIEUX Samantha, MENET Antoine, MILLOT Jean-Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara, VIENNOT Josiane

Absents : THOMAS Pascal RIVIERE Sophie

Représentés : M Hervé CHRETIEN : pouvoir à M. Frédéric FRANCOMME
M Richard HAMON : pouvoir à Mme Virginie CRUSSIERE
M. Cyril DEMANGE : pouvoir à Mme Josiane VIENNOT
Mme Nabilla MEZIANE : pouvoir à M. Mesut OZBAY

Ordre du jour

1- Mot d'accueil du Maire
2- Approbation des PV des Conseils du 29 mars 2026 et du 13 avril 2026
3- Délibération 2026-5-1 : Compte financier unique.
4- Délibération 2026-5-2 : Affectation du résultat 2025
5- Délibérations 2026 5-3 ; 2026 5-4 ; 2026 5-5 : Avenants pour le réaménagement de la salle municipale Omnisport.
6- Délibération 2026 5-6 : nomination des commissaires de la commission communale des impôts directs.
7- Délibération 2026 5-7 : Répartition du capital social SPL XDemat
8- Délibération 2026 5-8 : Nomination des conseillers membres de la commission de contrôle des listes électorales.
9- Délibération 2026- 5-9 : Signature de la convention de partenariat Reims Activités.
10- Délibération 2026-5-10 : Adhésion à la Fondation du patrimoine
11- Délibération 2026 5-11 : Création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent
12- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Marc MILLOT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1- Mot d'accueil du Maire

Il y a deux mois, Les Bezannais nous ont accordé leur confiance. Deux mois c'est court. C'est court dans la vie de la commune, c'est long quand on a du travail à rattraper. Jusque fin juin, nous aurons un conseil municipal par mois. Ils seront techniques et orientés vers nos obligations pour fonctionner, car nous avons décidé de travailler en transparence et de passer les principales décisions via le conseil municipal. Je peux d'ailleurs vous annoncer la date d'un prochain conseil municipal qui se déroulera le 25 juin.

A la rentrée, nous organiserons les commissions municipales qui nous permettront de travailler ensemble. Ce soir, je ne viens pas vous présenter un bilan, je viens vous dire en toute transparence ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu et ce que nous avons commencé à faire. Je viens vous dire surtout dans quel état d'esprit nous abordons la suite. Je viens vous dire que Bezannes est de retour. Dès le premier jour, nous avons ouvert les dossiers, enfin ceux qui n'ont pas disparu par magie d'un clic droit un peu trop zélé. Nous avons rencontré les agents communaux, les chefs de service, et je veux ici les saluer parce qu'ils font un travail remarquable, avec des moyens qu'il faudra renforcer et une organisation qu'il faudra parfois repenser.

L'absence de directeur général des services depuis plus d'un an est un handicap pour nous tous et un handicap pour la commune. Je remercie devant vous notre première adjointe et les membres de l'équipe qui vous permettent de pallier cette fonction clé, en attendant la finalisation du recrutement. Nous avons rencontré des associations, des commerçants, des parents d'élèves, des aînés de Bezannes. Notre commune a des atouts formidables, mais Bezannes a aussi des rendez-vous manqués, des projets laissés en suspens ou engagés de travers, des habitants qui ne se sentaient plus écoutés, une commune qui avait parfois perdu le sens du collectif.

Mais aujourd'hui, c'est fini.
En deux mois, nous avons posé les fondations. Nous avons restructuré le dialogue avec les services municipaux. Chaque élu référent a pris ses responsabilités, a rencontré ses interlocuteurs, a commencé à travailler. Nous avons passé en revue nos engagements financiers et identifié les marges de manœuvre. La rigueur n'est pas l'austérité, c'est le respect de l'argent public, c'est-à-dire de chacun de vous.

Nous avons noué les premiers contacts avec la métropole du Grand Reims, avec le département, avec nos communes voisines, et bien entendu avec la sous-préfecture avec qui nous avons désormais une complicité particulière. Bezannes ne peut se construire en dehors de son environnement, mais elle doit s'y affirmer. Elle ne doit pas se laisser imposer de l'extérieur ce qu'elle ne veut pas. Je prendrai l'exemple du dossier de la déchetterie où l'insistance du Grand Reims est à la hauteur de mon opposition. Notre feuille de route est claire : Bezannes est devenue une ville et je souhaite la gérer comme une ville de sa taille, une ville qui est encore en pleine croissance.

Bezannes est de retour, ce n'est pas un slogan de campagne, c'est une promesse faite à chaque habitant qui s'est demandé, ces dernières années, si quelqu'un pensait encore à lui.

Bezannes est de retour parce que nous avons décidé qu'elle serait ambitieuse, sans être arrogante. Je reçois de nombreuses sollicitations d'organismes, d'entreprises, pour s'installer sur cette ZAC qu'il faut désormais achever.
Bezannes est de retour parce que nous avons décidé qu'elle serait solidaire, sans être assistée.
Bezannes est de retour parce que nous avons décidé qu'elle serait à l'écoute.
Bezannes est de retour car nous avons décidé que nous occuperons de notre patrimoine, de son centre du village et de ses espaces verts. Une commune, ce n'est pas la somme de ses problèmes, c'est la somme de ses habitants, de leur énergie, de leur volonté de vivre bien ensemble. Mesdames et Messieurs les conseillers, nous avons été choisis pour gouverner. Gouvernons donc avec sérieux, avec humilité et avec courage. Les premiers mois sont derrière nous. Bezannes mérite le meilleur. Donnons-lui.

2- Approbation des PV des Conseils du 29 mars 2026 et du 13 avril 2026

M. Samy ACHTIOUI intervient pour le PV du 29 Mars 2026. La demande concerne les votes nuls qui auraient dues être comptabilisés en votes blancs, selon lui.
Pour le PV du 13 Avril 2026, M. ACHTIOUI mentionne que ce PV n'est pas exhaustif et ne fait qu'un résumé des interventions.
Le MAIRE en prend note et rappelle que pour le PV du 29 mars 2026, aucune obligation légale n'impose l'approbation du PV d'un conseil municipal d'installation. Il a été proposé à l'approbation par soucis de transparence.

VOTE
21 POUR ; 6 CONTRE
Les PV du 29 Mars et du 13 Avril 2026 sont approuvés

3- Délibération 2026-5-1 : Compte financier unique.

Mme Vanessa BIENAIME présente la section de fonctionnement qui présente un solde de 1 797 922,58 euros. Le solde antérieur de 2 315 256,63 euros a été reporté. Le résultat est un excédent de 4 113 179,21 euros

Pour la section investissement, l'exercice 2025 est de 1 551 036,21 euros. Compte tenu du solde antérieur de -3 881 841,00 euros et des restes de 938 811,25 euros, le résultat est un déficit d'investissement - 1 399 910,41 euros

VOTE
27 POUR
La délibération 2026 5-1 est approuvée

4- Délibération 2026-5-2 : Affectation du résultat 2025

M. Vanessa BIENAIME présente l'excédent de fonctionnement cumulé de 4 113 179,21 euros qui permet de compenser le déficit d'investissement de 1 399 910,41 euros. Cela permet de reporter un excédent de 2 713 268,80 euros en section fonctionnement de l'exercice 2026.

VOTE
27 POUR
La délibération 2026 5-2 est approuvée

BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

5- Délibérations 2026 5-3 ; 2026 5-4 ; 2026 5-5 : Avenants pour le réaménagement de la salle municipale Omnisport.

M. Louis-Xavier FOREST présente les travaux en cours pour la rénovation de la salle omnisport.

La Délibération 2026 5-3 correspond aux reprises des nombreuses fissures apparues dans le hall, il convient d'accepter la proposition de la société Isodécor – 3 rue Pierre Salmon à BEZANNES en charge du lot n°6 - PLATRERIE. Ces travaux consistent en la dépose du complexe de doublage intérieur du hall d'entrée et habillage en plaques de plâtre du hall d'entrée.
Montant initial HT du lot : 116 628,90 € (dont 2 450,00 € sous-traités auprès de CAP Flocage)
Avenant n°1 : 5 618,25 €
Montant actualisé : 122 247,15 €, soit + 4,82 %.

La Délibération 2026-5-4 correspond à la reprise d'une arase de pignon non conforme (vide entre une partie de maçonnerie et une partie d'un fer de charpente). Il convient de réaliser un chaînage en béton armé entre des éléments avant de poser l'ossature bois permettant la fixation de la couverture par la société Tradition et Espace Habitat – 86 avenue Roger Salengro à TINQUEUX, titulaire du lot n°1 – DEMOLITIONS – VRD – GROS ŒUVRE.
Montant initial HT du lot : 173 997,20 €
Avenant n°1 : 12 167,11 €
Avenant n°2 : 576,40 €
Montant actualisé : 186 740,71 €, soit + 7,32 %

La Délibération 2026-5-5 correspond à des travaux de modifications de charpente existante :
- En zone chaufferie : mise en conformité avec un dispositif de garde au feu au droit du conduit d'évacuation des fumées.
- En zone rangement salle d'activité : modification du contreventement d'une fermette pour permettre le passage du réseau de ventilation.
Ces travaux supplémentaires ont été confiés à Sarl Francis GARNIER titulaire du lot n°3 – COUVERTURE – BARDAGE ZINC.
Montant initial HT du lot : 358 964,58 €
Avenant n°1 : 5 473,44 €
Avenant n°2 : 2 215,87 €
Montant actualisé : 366 653,89 €, soit + 2,14 %

L'ensemble de ces travaux a d'ores et déjà été décidé par le maître d'œuvre.

M. Samy ACHTIOUI mentionne qu'il se tient à disposition du Maire pour toute information.
Il ajoute son inquiétude à propos de la défaillance du lot électricité et demande quelle est la situation sur ce lot.
M. Louis-Xavier FOREST précise que l'estimation était de mémoire autour de 86 000 € et elle a été attribuée à 48 000 euros. Depuis, l'électricien a fait faillite. Il complète qu'un repreneur a redémarré le chantier il y a deux semaines.
M. ACHTIOUI s'étonne qu'il n'y ait pas de compte-rendu du Maire de cette décision qui est normalement une obligation.
M. FOREST indique que cet élément sera l'un des points à l'ordre du jour du prochain conseil.

Vote de la délibération 2026- 5-3 : 27 POUR
Vote de la délibération 2026- 5-4 : 27 POUR
Vote de la délibération en 2026- 5-5 : 27 POUR
Les délibérations 2026- 5-3 ; 2026- 5-4 et 2026- 5-5 sont approuvées

6- Délibération 2026 5-6 : nomination des commissaires de la commission communale des impôts directs.

Le MAIRE présente la commission communale des impôts directs qui intervient en matière de fiscalité locale. Elle dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation, base d'imposition, et participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés bâties ou non bâties. Son rôle est uniquement consultatif.
Pour les communes de plus de 1000 habitants, la commission est composée d'un maire ou d'un adjoint délégué président, ainsi que de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants. Les commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables proposé par le conseil municipal.

Suite à un appel de candidature, nous avons la proposition de personnes suivantes :
Mme Meziane Nabila, Mme Bienaimé Vanessa, M. Millot Jean-Marc, Mme Boucaud Brigitte, Mme Musca Isabelle, M. Forest Louis-Xavier, M. Menet Antoine, M. Schlosser Laurent, M. Mangeard Guillaume, M. Besancenez Marc, M. Mobilion Philippe, M. Marcot Jacques, M. Voisin Michel, M. Hattat Pascal, M. Azidjian Jean-Claude, M. Espie Henri, M. Sifferlen André et M. Girard Jean-Christophe.

VOTE
25 POUR ; 2 ABSTENTIONS.
La délibération 2026- 5-6 est approuvée

7 - Délibération 2026 5-7 : Répartition du capital social SPL XDemat

Le MAIRE présente la société publique locale SPL dénommée SPL XDemat, créée le 27 février 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes, de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation numérique. Par exemple, la société SPL XDemat, permet de signer les actes avec une clé numérique.
Depuis, la commune de Bezannes a adhéré à la société ainsi que des collectivités situées sur les territoires de huit départements. Au 15 avril 2026, SPL XDemat comptait 3513 actionnaires. Pour information, Bezannes a une seule action, comme de nombreuses communes.
Il convient d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL XDemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine assemblée générale de la société.

VOTE
27 POUR
La délibération 2026- 5-7 est approuvée

8- Délibération 2026 5-8 : Nomination des conseillers membres de la commission de contrôle des listes électorales.

LE MAIRE indique que dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés par arrêté du préfet sur proposition du conseil municipal pour une durée de six ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure également de la régularité de la liste électorale. À cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique.
La commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24e et le 21e jour avant chaque scrutin. Dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Il convient donc de désigner 5 conseillers membres titulaires, dont trois issus de la majorité et deux issus de l'opposition. Il convient de nommer éventuellement cinq membres supplémentaires dans les mêmes conditions.

Pour l'opposition, les conseillers suivants proposent leur candidature :
Titulaires : M. Mehdi HAJJI, M. Samy ACHTIOUI
Suppléants : Mme Catherine DEVOLDER, M Bruno MIMPONTEL

Pour la majorité, les conseillers suivants proposent leur candidature :
Titulaires : Mme Virginie CRUSSIERE, Mme Sabine BOURDAIRE, Mme Josefina LOURIDO CIVES
Suppléants : M. Frédéric FRANCOMME, M. André SIFFERLEN

VOTE
27 POUR
La délibération 2026 – 5-8 est approuvée

9 - Délibération 2026- 5-9 : Signature de la convention de partenariat Reims Activités.

LE MAIRE présente le dispositif Reims Activités qui est mis en place pour la ville de Reims durant la période estivale. Il s'adresse aux jeunes Rémois et Rémoises ainsi qu'aux administrés des communes conventionnées, âgés de 7 à 17 ans. Ce programme leur permet de participer pendant les vacances d'été à des activités variées, sportives, ludiques, technologiques ou culturelles de qualité. Il constitue également un cadre propice à l'apprentissage et au respect des règles de vie en collectivité. Le partenariat avec la ville de Reims est effectif depuis 2024.
Le dispositif est gratuit pour les jeunes Rémois. En revanche, pour les participants issus des communes conventionnées, Une participation financière de 170 € est demandée.

Concernant l'été 2025, la commune a pris en charge 50 % du coût, soit un reste à charge de 85 € pour les familles. Les inscriptions sont limitées à la tranche d'âge 12-17 ans, par rapport à l'ALSH et pour ne pas faire de concurrence. Pour compléter, la commune avait limité à 30 inscriptions et seules 13 inscriptions ont été enregistrées. Il y a une dépense de 2210 € pour 1005 euros de recettes soit un reste à charge pour la commune de 1105 €.

Pour avoir la carte, les familles doivent se rendre en mairie pour remplir la fiche d'inscription et régler six participations. Les services de la mairie traitent le dossier et transmettent les informations à la ville de Reims. La ville de Reims prendra attache directement avec les familles pour procéder aux inscriptions et aux activités. L'âge à définir pour 2026 est de 12-17 ans, soit les enfants nés entre 2009 et 2014. Les inscriptions en mairie devront s'effectuer en même temps que les pré-inscriptions de la ville de Reims le lundi 1er juin, puisque plus les inscriptions tardent, moins il y a de choix d'activité pour les jeunes.

Mme Catherine DEVOLDER demande quelle est la destination de la ligne budgétaire
LE MAIRE indique que c'est la ville de Reims qui gère les inscriptions en ligne
M. Samy ACHTIOUI demande si la commune pourrait prendre en charge la totalité des frais inscriptions.
Mme Vanessa BIENAIME indique que la convention est déjà actée cette année avec la ville de Reims. L'année prochaine, il sera possible de réfléchir à une prise en charge complémentaire par la commune.

VOTE
27 POUR
La délibération 2026- 5 – 9 est approuvée

10- Délibération 2026-5-10 : Adhésion à la Fondation du patrimoine

M. Louis-Xavier FOREST renseigne que la commune de Bezannes est attachée à la préservation et la valorisation de son patrimoine local, des témoignages humains de l'histoire et l'identité de son territoire. La Fondation du patrimoine, qui se célèbre en 2025 ses 30 ans d'existence est le premier organisme dédié à la sauvegarde du patrimoine. Cette fondation accompagne les projets du patrimoine local.

L'adhésion à l'Association du patrimoine permettra à la commune de maison de bénéficier d'une défiscalisation avantageuse en complément des subventions classiques.

M. Antoine MENET demande sur quels éléments du patrimoine, en dehors de l'église, est-il projeté de faire intervenir ou d'attirer l'attention de la Fondation du patrimoine ?
M. Louis Xavier FOREST précise que, par exemple, les bâtiments « La Sauvegarde » datent des années 30, et pourraient bénéficier d'un accompagnement. Il peut s'agir également d'un apport technique et patrimonial du bâtiment, ou pour les objets qui ont une fonction de collection. Le monument au mort peut être également éligible car il est en mauvais état. Cela concerne également le patrimoine naturel.

VOTE
27 POUR
La délibération 2026- 5-10 est approuvée

11- Délibération 2026 5-11 : Création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent

LE MAIRE indique que cette création d'emploi permet de faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique, notamment durant la période estivale. La durée de ce contrat ne peut excéder 6 mois.

VOTE
27 POUR
La délibération 2026 5-11 est approuvée

M. Samy ACHTIOUI demande la parole pour que les pouvoirs soient précisés.
LE MAIRE complète la séance avec les pouvoirs suivants :
M Hervé CHRETIEN donne son pouvoir à Monsieur Frédéric FRANCOMME
M Richard HAMON donne son pouvoir à Mme Virginie CRUSSIERE
M. Cyril DEMANGE donne son pouvoir à Mme Josiane VIENNOT
Mme Nabilla MEZIANE donne son pouvoir à M. Mesut OZBAY

12 Questions diverses

12-1 Question de M. Antoine MENET

Vous avez annoncé lors du précédent conseil "les commissions seront effectivement mises en place lors du prochain Conseil qui se tiendra avant l'été". Or... Pas de commission d'appel d'offres, pas de commission des finances... Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez faire, et ce qu'est devenue cette annonce du précédent conseil municipal ?

Réponse de Mme Vanessa BIENAIME

Comme nous l'avons précisé en introduction de ce Conseil, nous enchaînons les urgences et les obligations pour faire tourner notre commune au quotidien et faire avancer les projets engagés dont certains engagés par la précédente municipalité.

Nous avons donc très naturellement priorisé les urgences.
Nous aurons pour compléter cette phase très technique un nouveau Conseil Municipal qui se tiendra le 25 juin.

Concernant la commission d'appel d'offres, nous confirmons qu'elle sera donc bien créée avant l'été, à cette date, conformément à ce qui avait été annoncé lors du précédent conseil municipal.

Par ailleurs, je souhaite rappeler que le cadre légal est pleinement respecté. La commission d'appel d'offres n'intervient que pour les marchés atteignant les seuils européens actuellement fixés à 5 404 000 € HT pour les travaux et 216 000 € HT pour les fournitures et services.

À ce jour, aucune situation ne place donc la collectivité en dehors de ses obligations réglementaires.
Lors du vote des délégations au Maire, nous avons drastiquement diminué les seuils d'autorisation d'engagement faites au maire, si bien que la plupart de nos décisions de dépenses d'investissement passeront par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, concernant les commissions de travail, et notamment la commission finances, comme indiqué précédemment, leur mise en place interviendra dès la rentrée.

Ce choix permet de laisser place, dans l'immédiat, aux conseils municipaux techniques et aux délibérations nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ainsi qu'au respect de nos obligations administratives et réglementaires, ayant fait le choix de travailler en toute transparence avec vous, en votant des délégations au maire beaucoup plus restreintes.

12-2 Question de M. Mehdi HAJJI

Pouvez-vous nous faire un point sur le calendrier des projets, et notamment sur la cour de l'école Sylvain Lambert, la piste cyclable le long du CREPS, votre projet pour la vie économique (certaines entreprises entendant des déclarations surprenantes à ce sujet), les projets annoncés de refonte du stationnement ?

Réponse de M. Jean-Marc MILLOT

Concernant la cour de École Sylvain Lambert, le projet de réfection et de réaménagement est bien maintenu par notre nouvelle équipe municipale. L'école Sylvain Lambert va nécessiter d'importants travaux de rénovation. Nous avons validé le principe que l'aménagement de la cour ne créait pas de difficultés techniques et d'accès au futur chantier que nous devrons conduire. Ensuite nous reprenons le projet afin d'intégrer un périmètre plus large, notamment la réflexion autour d'un préau central évoqué lors des réunions de concertation avec la directrice, l'équipe enseignante et les parents délégués. À ce stade, il n'est toutefois pas possible de confirmer une date de réalisation des travaux.
En effet, le projet laissé par l'équipe sortante était encore au stade d'avant-projet et aucune démarche administrative ni dossier réglementaire n'avaient été engagés ou déposés jusqu'à présent. Une phase d'approfondissement du dossier est aussi nécessaire pour intégrer plusieurs points qui n'avaient pas étudiés, notamment les questions liées à l'accessibilité PMR.
Cette problématique, qui n'avait pas été prise en compte dans le projet initial, pourrait effectivement soulever des difficultés au stade de l'autorisation de travaux et avoir un impact sur les délais de réalisation.
Plus largement, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de traiter l'école Sylvain Lambert dans son entièreté, à travers une réflexion globale et cohérente sur l'ensemble du site, et non plus d'intervenir uniquement au cas par cas.

Concernant le projet de piste cyclable le long du CREPS, il concerne la voirie de liaison entre le quartier de la roselière à Bezannes, vers les quartiers de Croix Rouge, de la Lézardière et vers Tinqueux
Ce projet est essentiel et urgent car c'est le seul un axe pénétrant de Bezannes vers Reims. La piste cyclable, si on peut appeler cela une piste cyclable, est aussi une voie pour piétons. Elle est littéralement défoncée par les racines et elle est impraticable pour les 2 roues. Ceux-ci ne sont pas non plus en sécurité sur le tronçon de route qui mène vers Reims car cette route est assez étroite et très fréquentée.
C'est donc Le projet prioritaire car il met en cause la sécurité des 2 roues et même des piétons.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, depuis notre prise de fonction le 29 mars dernier, ce projet a été remis en priorité par les services voirie du Grand Reims, notamment grâce aux échanges engagés par notre équipe sur ce dossier.
Les travaux débuteront en novembre 2026 pour une durée de 4 semaines.
Ce projet est d'envergure car il comprend la rectification de la route, la création d'une piste cyclable et d'une voie piétonne distincte. Il impose l'acquisition d'une bande de terrain appartenant actuellement au Creps pour créer pour janvier 2027, ces 3 voies tant attendues et sécurisées pour les automobiles, pour les 2 roues, et pour les piétons.

Concernant le stationnement, et comme annoncé lors de notre campagne, les problèmes que rencontrent les Bezannais dans les quartiers du Nouveau Bezannes retiennent toute notre attention.
La problématique est la suivante : premièrement le nombre de places de stationnement de ces nouveaux quartiers a été contingenté par le PLU, car ceux-ci se situent dans la périphérie immédiate de la ligne de Tram. Deuxièmement, trop d'usagers de la clinique et du TGV se déportent dans les places de stationnement de ces nouveaux quartiers. En effet, nous avons une gratuité du stationnement dans ces quartiers alors que les parkings dédiés à la clinique et à la gare sont payants. CQFD
Du coup la municipalité sortante a mis en place une zone bleue pour contraindre les usagers de la clinique et de la gare, à une rotation du stationnement, ou à utiliser leur parking propre. Mais cela reste insuffisant et rien n'est réglé.
Nous proposons une refonte du stationnement étape par étape :

- Etendre à partir du 1er juillet la zone bleue à la rue Henderson et à la rue Richet, ainsi qu'au parking derrière l'école Simone Bastien accessible par la rue Henderson. Ce secteur est fortement encombré par les usagers du TGV.
- Restreindre la durée autorisée sur la totalité de la zone bleue à 1 heure au lieu de 1h30 comme actuellement. Ceci aura pour effet d'augmenter la rotation des automobiles et dissuader le stationnement en zone bleue des véhicules extérieurs à Bezannes. Il est à noter que ces 2 mesures ne toucheront pas les Bezannais possesseurs d'une carte de résident.
- Recruter un policier municipal supplémentaire. Cela permettra d'accroitre le nombre d'amendes liées au stationnement illégal en zone bleue et donc de dissuader celui-ci.

Enfin nous comptons mettre en place, quartiers par quartiers, des concertations à partir du 1er septembre pour amplifier ces mesures au cours de notre mandat. D'autres pistes pourront être mises en place, quartier par quartier : le stationnement payant au même tarif que les parkings de la clinique et de la gare, des rues à sens unique pour augmenter le nombre de places, l'accès à des parkings privés d'entreprises et la mise en place de nouvelles places de stationnement sur des emplacements ciblés.

Pour compléter, nous tenons à préciser que contrairement à des projets colportés lors de la campagne par d'autres listes, la transformation des noues en places de stationnement ne pourra s'effectuer que faire que de façon très marginale. En effet, les noues sont des cuvettes de part et d'autre des voiries et se remplissent d'eau en cas de forte précipitation. Un grand nombre de noues a été créé par le Grand Reims le long des voies nouvelles pour prévenir les inondations. La suppression de ces noues provoquerait immanquablement des inondations dans Bezannes en cas de précipitation abondante.
Etant donné que Bezannes se situe au fond d'une cuvette qui pourrait se remplir très vite en raison de l'imperméabilisation des sols dû à l'urbanisation et ainsi mener à une catastrophe au cœur du village.

Enfin, votre question fait allusion à des entreprises qui font part de déclarations surprenantes de la part de la municipalité. Personnellement je n'ai pas entendu ces déclarations, et je n'aurais donc pas de commentaire.

12-3 Question de Mme Catherine DEVOLDER

Certaines informations de la commune sont publiées par vous M. Le Maire au nom de la commune sur des pages facebook privées. Dans un souci de transparence de la vie publique, pouvez-vous désormais communiquer les informations qui concernent la commune sur les canaux officiels de communication et non sur des comptes auxquels n'ont pas accès certains habitants, y compris des membres du conseil municipal ?

Réponse de M. David CAPPE

Entre le 22 mars, date du second tour de scrutin et le 29 mars date de mon élection, il y a eu un nettoyage plus que zélé de nombreux fichiers, la rétention des codes d'accès au site internet de la commune, de son site Facebook, où la disparition de l'accès à nos caméras, ont mis à l'arrêt de nombreux outils numériques, propriétés de la commune.
Je regrette vivement cette situation et l'ampleur de ces manipulations systématiques qui ne peuvent pas être assimilées à des maladresses.
Je regrette tout autant que la commune ai dû dépenser de l'argent en faisant appel à des prestataires extérieurs pour restaurer des données.
Après avoir consulté un certain nombre de conseils, je me suis résolu à déposer plainte contre X il y a quelques semaines. Une enquête est en cours.
Certains services sont de nouveau opérationnels, d'autres non, en particulier le site Facebook de la commune. Nous restaurerons bien entendu l'ensemble des outils dans les meilleurs délais.

En attendant je relaie ma participation à certains évènements locaux via une page Facebook personnelle. L'ensemble des communications utiles aux bezannaises et bezannais apparaissent sur le site internet et l'application Panneau Pocket de la commune. J'espère que vous comprendrez aisément ce choix.

12-4 Question de M. Jean-Christophe GIRARD

Monsieur le Maire, vous nous avez proposé il y a quelques jours une cérémonie du 8 mai renouvelée, dont nous avons eu d'excellents retours.
Ces moments de concorde républicaine sont importants pour notre commune, pour ses habitants, pour ses ainés, comme pour ses jeunes.
Dans quelques semaines, la commune organisera comme dans tous les villages de France son 14 juillet. Avez-vous prévu de faire évoluer cette cérémonie ?

Réponse de M. David CAPPE

Je sais combien cette journée est importante pour nombre d'entre nous. Cette journée est une fête populaire et solennelle à la fois. Nous aurons comme chaque année une cérémonie au Monument aux Morts et nous conservons un moment festif pour autour du pique-nique républicain.
J'ai également le plaisir de vous annoncer le retour d'un feu d'artifice qui va réjouir petits et grands.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil prend fin à 20h50.